



COMMUNE DE BRIVE :

CIMETIERE LA FOURNADE

REPRISE ADMINISTRATIVE DES CONCESSIONS ECHUES ET NON RENOUVELEES DE CASES DE COLUMBARIUM

Les concessions des cases du Columbarium du cimetière LA FOURNADE, échues et non renouvelées par les familles, depuis plus de 2 ans suivant leur date d'échéance, feront l'objet d'une reprise administrative par la Commune, **à partir du 01 septembre 2025.**

A partir de cette date :

- à défaut de renouvellement de la concession par les familles, soit l'urne funéraire retirée de la case du Columbarium sera placée dans l'ossuaire communal, soit les cendres non réclamées seront dispersées dans le puits de dispersion du Jardin du Souvenir.
- les urnes qui auront été vidées seront tenues à la disposition de la famille pendant une année et seront ensuite détruites.

Pour tous renseignements, s'adresser directement au service des Affaires Générales de la Mairie de Brive (service des Cimetières – Place Jean Charbonnel, Hôtel de Ville BP 80433 – 19312 Brive Cedex) ou par téléphone au 05 55 18 16 36 / 05 55 18 16 37.

Brive, le 19 mai 2025